



Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_245\_55-BF

SLOW

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

**D'approuver le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe Assainissement ;  
D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toute décision et à signer  
tout acte nécessaire à l'application de la délibération.**

Le Président,  
Patrice PAGEAUD

Secrétaire de séance  
Michel VALLA



Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits,  
Pour copie conforme au registre  
Acte publié sur le site internet de la  
Communauté de Communes du Pays des  
Achards le 12 avril 2024

# ASSAINISSEMENT

## Dépenses de fonctionnement

Chap. - Libellé	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution entre CA 2023 et BP 2024
011 - Charges à caractère général	875 254,76 €	861 028,76 €	975 791,00 €	13,33%
012 - Charges de personnel	216 000,00 €	202 152,15 €	209 575,00 €	3,67%
65 - Autres charges de gestion courante	400,00 €	350,49 €	2 010,00 €	473,48%
66 - Charges financières	95 300,19 €	90 223,77 €	86 500,00 €	-4,13%
67 - Charges exceptionnelles	7 200,00 €	7 163,25 €	5 000,00 €	-30,20%
68 - Provisions CET + créances irrécouvrables	- €	- €	2 270,23 €	
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 194 154,95 €</b>	<b>1 160 918,42 €</b>	<b>1 281 146,23 €</b>	<b>10,36%</b>
042 - Opération ordre transfert entre sections	513 157,77 €	513 157,77 €	450 000,00 €	-12,31%
022 - Dépenses im prévues	- €	- €	10 000,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	871 727,22 €	- €	741 756,43 €	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>1 384 884,99 €</b>	<b>513 157,77 €</b>	<b>1 201 756,43 €</b>	<b>134,19%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 579 039,94 €</b>	<b>1 674 076,19 €</b>	<b>2 482 902,66 €</b>	<b>48,31%</b>

## Recettes de fonctionnement

Chap. - Libellé	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution entre CA 2023 et BP 2024
70 - Ventes produits fabriqués, prestations	1 821 878,54 €	1 839 622,95 €	2 000 200,00 €	8,73%
75 - Autres produits de gestion courante	45 055,14 €	49 049,64 €	8 000,00 €	-83,69%
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 866 933,68 €</b>	<b>1 888 672,59 €</b>	<b>2 008 200,00 €</b>	<b>-83,69%</b>
042 - Opération ordre de transfert entre sections	63 843,00 €	63 843,00 €	70 000,00 €	
002 - Excédent cumulé	648 263,26 €	- €	404 702,66 €	9,64%
<b>TOTAL</b>	<b>2 579 039,94 €</b>	<b>1 952 515,59 €</b>	<b>2 482 902,66 €</b>	<b>27,16%</b>

### Affectation des résultats 2023 au budget 2024

Excédent de fonctionnement 2023	278 439,40 €
Excédent de fonctionnement reporté 2022	648 263,26 €
<b>Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2023</b>	<b>926 702,66 €</b>
Solde disponible affecté à l'exécution du virement en recette de fonctionnement sur le budget 2024	404 702,66 € <small>Compte 002</small>
Solde disponible affecté à l'exécution du virement en recette d'investissement sur le budget 2024	522 000,00 € <small>Compte 1068</small>

# ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 095-248500530-20240410-RGLT\_24\_245\_55-BF



## Dépenses d'investissement

Chap. - Libellé	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution entre CA 2023 et BP 2024
20 - Immobilisations incorporelles	136 401,61 €	35 546,12 €	117 576,10 €	230,77%
21 - Immobilisations corporelles	1 586 764,23 €	1 169 052,01 €	773 057,31 €	-33,87%
23 - Immobilisations en cours	196 500,99 €	2 470,09 €	459 000,00 €	18482,32%
Total opérations d'équipement	50 643,81 €	12 091,64 €	118 489,00 €	879,92%
16 - Emprunts et dettes assimilées	320 767,32 €	283 444,96 €	391 453,84 €	38,11%
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 291 077,96 €</b>	<b>1 502 604,82 €</b>	<b>1 859 576,25 €</b>	<b>23,76%</b>
040 - Opération ordre transfert entre sections	63 843,00 €	63 843,00 €	70 000,00 €	9,64%
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>63 843,00 €</b>	<b>63 843,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>9,64%</b>
001 - Déficit antérieur reporté	- €	- €	129 028,43 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 354 920,96 €</b>	<b>1 566 447,82 €</b>	<b>2 058 604,68 €</b>	<b>31,42%</b>

## Recettes d'investissement

Chap. - Libellé	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution entre CA 2023 et BP 2024
13 - Subventions d'investissement	61 019,27 €	15 245,00 €	177 166,52 €	1062,13%
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,08 €	- €	167 681,73 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	522 000,00 €	
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>61 019,35 €</b>	<b>15 245,00 €</b>	<b>866 848,25 €</b>	
021 - Virement de la section de fonctionnement	871 727,22 €	- €	741 756,43 €	
040 - Opération ordre transfert	513 157,77 €	513 157,77 €	450 000,00 €	-12,31%
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>1 384 884,99 €</b>	<b>513 157,77 €</b>	<b>1 191 756,43 €</b>	<b>132,24%</b>
001 - Excédent cumulé	909 016,62 €	- €	- €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 354 920,96 €</b>	<b>528 402,77 €</b>	<b>2 058 604,68 €</b>	<b>289,59%</b>

Affectation des résultats 2023 au budget 2024	
Déficit d'investissement 2023	-1 038 045,05 €
Excédent d'investissement reporté 2022	909 016,62 €
<b>Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2023</b>	<b>-129 028,43 €</b>
Solde disponible affecté à l'exécution du virement en	
<b>dépense d'investissement sur le budget 2024</b>	<b>-129 028,43 €</b>

Compte 001

\$ LGW

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Numéro SIRET  
24850053000105**

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT  
COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population  
est de 3500 habitants et plus CC DU PAYS DES  
ACHARDS**

POSTE COMPTABLE DE : SGC LES SABLES D'OLONNE

**SERVICE PUBLIC LOCAL**

M. 49 (1)

**Compte administratif**

BUDGET : ASSAINISSEMENT (2)

**ANNEE 2023**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

### II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

### III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

### IV - Annexes

#### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 23

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 24

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 28

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 29

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 30

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 32

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 33

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes 34

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 35

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 36

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 37

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 38

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 40

A8.3 - Opérations liées aux cessions 41

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

#### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 42

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 43

## D - Arrêté et signatures

### D - Arrêté et signatures

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

**I – INFORMATIONS GENERALES  
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

## II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF VUE D'ENSEMBLE

Publié le

ID : 085-248500530-20240410-RGLT 24-245-55-BF

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	1 674 076,19	G	1 952 515,59	G-A	278 439,40
	Section d'investissement	B	1 566 447,82	H	528 402,77	H-B	-1 038 045,05

		DEPENSES		RECETTES	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	648 263,26 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	909 016,62 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		P= A+B+C+D	<b>3 240 524,01</b>	Q= G+H+I+J	<b>4 038 198,24</b>	=Q-P	<b>797 674,23</b>

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	559 876,25	L	38 646,52
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	<b>559 876,25</b>	= K+L	<b>38 646,52</b>

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	1 674 076,19	= G+I+K	2 600 778,85	926 702,66	
	Section d'investissement	= B+D+F	2 126 324,07	= H+J+L	1 476 065,91	-650 258,16	
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	<b>3 800 400,26</b>	= G+H+I+J+K+L	<b>4 076 844,76</b>	<b>276 444,50</b>	

### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		E	<b>0,00</b>	K	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		0,00		
70	Ventes produits fabriqués, prestations				0,00
73	Produits issus de la fiscalité				0,00
74	Subventions d'exploitation				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	<b>559 876,25</b>	L	<b>38 646,52</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		38 646,52
16	Emprunts et dettes assimilées		37 303,84		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	Publié le	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	99 456,10	ID : 085-248500530-20240410-RGLT_24_245-55-BF	0,00
21	Immobilisations corporelles	386 057,31		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
75	Opération d'équipement n° 75	3 462,20		
80	Opération d'équipement n° 80	13 624,00		
85	Opération d'équipement n° 85	0,00		
87	Opération d'équipement n° 87	14 520,00		
88	Opération d'équipement n° 88	0,00		
89	Opération d'équipement n° 89	0,00		
97	Opération d'équipement n° 97	5 452,80		
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

## II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

Publié le  
ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_245\_55-BF

### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	875 254,76	615 249,24	245 779,52	0,00	14 226,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	216 000,00	202 152,15	0,00	0,00	13 847,85
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	400,00	350,49	0,00	0,00	49,51
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 091 654,76</b>	<b>817 751,88</b>	<b>245 779,52</b>	<b>0,00</b>	<b>28 123,36</b>
66	Charges financières	95 300,19	90 223,77	0,00	0,00	5 076,42
67	Charges exceptionnelles	7 200,00	7 163,25	0,00	0,00	36,75
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>1 194 154,95</b>	<b>915 138,90</b>	<b>245 779,52</b>	<b>0,00</b>	<b>33 236,53</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	871 727,22				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	513 157,77	513 157,77			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>1 384 884,99</b>	<b>513 157,77</b>			<b>871 727,22</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 579 039,94</b>	<b>1 428 296,67</b>	<b>245 779,52</b>	<b>0,00</b>	<b>904 963,75</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>						

### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 821 878,54	1 430 532,04	409 090,91	0,00	-17 744,41
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	45 055,14	49 049,64	0,00	0,00	-3 994,50
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 866 933,68</b>	<b>1 479 581,68</b>	<b>409 090,91</b>	<b>0,00</b>	<b>-21 738,91</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>1 866 933,68</b>	<b>1 479 581,68</b>	<b>409 090,91</b>	<b>0,00</b>	<b>-21 738,91</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	63 843,00	63 843,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>63 843,00</b>	<b>63 843,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 930 776,68</b>	<b>1 543 424,68</b>	<b>409 090,91</b>	<b>0,00</b>	<b>-21 738,91</b>
<b>Pour information</b>		<b>648 263,26</b>				
<b>R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

## II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

### SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	136 401,61	35 546,12	99 456,10	1 399,39
21	Immobilisations corporelles	1 586 764,23	1 169 052,01	386 057,31	31 654,91
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	196 500,99	2 470,09	0,00	194 030,90
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>50 643,81</b>	<b>12 091,64</b>	<b>37 059,00</b>	<b>1 493,17</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 970 310,64</b>	<b>1 219 159,86</b>	<b>522 572,41</b>	<b>228 578,37</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	320 767,32	283 444,96	37 303,84	18,52
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>320 767,32</b>	<b>283 444,96</b>	<b>37 303,84</b>	<b>18,52</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 291 077,96</b>	<b>1 502 604,82</b>	<b>559 876,25</b>	<b>228 596,89</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	63 843,00	63 843,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>63 843,00</b>	<b>63 843,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 354 920,96</b>	<b>1 566 447,82</b>	<b>559 876,25</b>	<b>228 596,89</b>
	<b>Pour information</b>	<b>0,00</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	61 019,27	15 245,00	38 646,52	7 127,75
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,08	0,00	0,00	0,08
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>61 019,35</b>	<b>15 245,00</b>	<b>38 646,52</b>	<b>7 127,83</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>61 019,35</b>	<b>15 245,00</b>	<b>38 646,52</b>	<b>7 127,83</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)	871 727,22			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	513 157,77	513 157,77		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 384 884,99</b>	<b>513 157,77</b>		<b>871 727,22</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 445 904,34</b>	<b>528 402,77</b>	<b>38 646,52</b>	<b>878 855,05</b>
	<b>Pour information</b>	<b>909 016,62</b>			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie affectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

## II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

Publié le

ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_245\_55-BF

## 1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	861 028,76		861 028,76
012	Charges de personnel, frais assimilés	202 152,15		202 152,15
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	350,49		350,49
66	Charges financières	90 223,77	0,00	90 223,77
67	Charges exceptionnelles	7 163,25	0,00	7 163,25
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	513 157,77	513 157,77
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>1 160 918,42</b>	<b>513 157,77</b>	<b>1 674 076,19</b>

+	<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>0,00</b>
---	--	-------------

=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 674 076,19</b>
---	---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	63 843,00	63 843,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	283 444,96	0,00	283 444,96
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	12 091,64		12 091,64
20	Immobilisations incorporelles (6)	35 546,12	0,00	35 546,12
21	Immobilisations corporelles (6)	1 169 052,01	0,00	1 169 052,01
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 470,09	0,00	2 470,09
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement –Total</b>	<b>1 502 604,82</b>	<b>63 843,00</b>	<b>1 566 447,82</b>

+	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1</b>	<b>0,00</b>
---	--	-------------

=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE</b>	<b>1 566 447,82</b>
---	--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

## II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF BALANCE GENERALE DU BUDGET

### 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 839 622,95		1 839 622,95
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	49 049,64		49 049,64
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	63 843,00	63 843,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	<b>Recettes d'exploitation – Total</b>	<b>1 888 672,59</b>	<b>63 843,00</b>	<b>1 952 515,59</b>

+

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>648 263,26</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>2 600 778,85</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	15 245,00	0,00	15 245,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		513 157,77	513 157,77
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>15 245,00</b>	<b>513 157,77</b>	<b>528 402,77</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1</b>	<b>909 016,62</b>
---	-------------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 437 419,39</b>
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

### III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

#### SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (2) (3)</b>	<b>875 254,76</b>	<b>615 249,24</b>	<b>245 779,52</b>	<b>0,00</b>	<b>14 226,00</b>
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 500,00	2 473,75	26,87	0,00	-0,62
6066	Carburants	2 100,00	1 742,34	0,00	0,00	357,66
611	Sous-traitance générale	715 370,00	516 109,22	199 259,70	0,00	1,08
6135	Locations mobilières	900,00	883,67	0,00	0,00	16,33
61523	Entretien, réparations réseaux	22 000,00	16 171,70	4 292,52	0,00	1 535,78
61551	Entretien matériel roulant	800,00	156,75	417,43	0,00	225,82
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 300,00	1 521,09	0,00	0,00	-221,09
6156	Maintenance	2 000,00	1 905,60	0,00	0,00	94,40
6161	Multirisques	1 920,00	1 916,07	0,00	0,00	3,93
618	Divers	82 375,00	57 445,65	17 446,72	0,00	7 482,63
6222	Commissions recouvrement redevance	25 697,00	-1 307,06	24 300,00	0,00	2 704,06
6227	Frais d'actes et de contentieux	300,00	176,00	0,00	0,00	124,00
6231	Annonces et insertions	200,00	171,64	0,00	0,00	28,36
6251	Voyages et déplacements	70,00	779,83	0,00	0,00	-709,83
6257	Réceptions	170,00	161,48	0,00	0,00	8,52
6262	Frais de télécommunications	600,00	556,25	36,28	0,00	7,47
627	Services bancaires et assimilés	180,00	86,56	0,00	0,00	93,44
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	16 200,00	13 725,94	0,00	0,00	2 474,06
63512	Taxes foncières	270,00	270,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres taxes et redevances	302,76	302,76	0,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>216 000,00</b>	<b>202 152,15</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 847,85</b>
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	216 000,00	202 152,15	0,00	0,00	13 847,85
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>400,00</b>	<b>350,49</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49,51</b>
6541	Créances admises en non-valeur	400,00	350,49	0,00	0,00	49,51
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>		<b>1 091 654,76</b>	<b>817 751,88</b>	<b>245 779,52</b>	<b>0,00</b>	<b>28 123,36</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (5)</b>	<b>95 300,19</b>	<b>90 223,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 076,42</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	90 375,36	85 298,94	0,00	0,00	5 076,42
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	4 924,83	4 924,83	0,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>7 200,00</b>	<b>7 163,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36,75</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	7 200,00	7 163,25	0,00	0,00	36,75
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>1 194 154,95</b>	<b>915 138,90</b>	<b>245 779,52</b>	<b>0,00</b>	<b>33 236,53</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>871 727,22</b>				
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)</b>	<b>513 157,77</b>	<b>513 157,77</b>			<b>0,00</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	513 157,77	513 157,77			0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 384 884,99</b>	<b>513 157,77</b>			<b>871 727,22</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 384 884,99</b>	<b>513 157,77</b>			<b>871 727,22</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>2 579 039,94</b>	<b>1 428 296,67</b>	<b>245 779,52</b>	<b>0,00</b>	<b>904 963,75</b>
<b>Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

#### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	8 043,33
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-3 118,50
= Différence ICNE N – ICNE N-1	4 924,83

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



### III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

#### SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 821 878,54	1 430 532,04	409 090,91	0,00	-17 744,41
704	Travaux	90 000,00	92 172,70	0,00	0,00	-2 172,70
70611	Redevance d'assainissement collectif	1 396 588,54	1 003 070,79	409 090,91	0,00	-15 573,16
70613	Participations assainissement collectif	318 280,00	318 278,55	0,00	0,00	1,45
7068	Autres prestations de services	17 010,00	17 010,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	45 055,14	49 049,64	0,00	0,00	-3 994,50
7588	Autres	45 055,14	49 049,64	0,00	0,00	-3 994,50
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a) = 70+73+74+75+013		<b>1 866 933,68</b>	<b>1 479 581,68</b>	<b>409 090,91</b>	<b>0,00</b>	<b>-21 738,91</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> =a+b+c+d		<b>1 866 933,68</b>	<b>1 479 581,68</b>	<b>409 090,91</b>	<b>0,00</b>	<b>-21 738,91</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	63 843,00	63 843,00			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	63 843,00	63 843,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>63 843,00</b>	<b>63 843,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b> (=Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>1 930 776,68</b>	<b>1 543 424,68</b>	<b>409 090,91</b>	<b>0,00</b>	<b>-21 738,91</b>
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		648 263,26				

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

### III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>136 401,61</b>	<b>35 546,12</b>	<b>99 456,10</b>	<b>1 399,39</b>
2031	Frais d'études	130 801,61	32 546,12	98 256,10	-0,61
2033	Frais d'insertion	800,00	0,00	0,00	800,00
2051	Concessions et droits assimilés	4 800,00	3 000,00	1 200,00	600,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>1 586 764,23</b>	<b>1 169 052,01</b>	<b>386 057,31</b>	<b>31 654,91</b>
21311	Bâtiments d'exploitation	970,09	0,00	0,00	970,09
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	12 165,00	12 165,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	1 471 357,86	1 068 588,73	386 057,31	16 711,82
2154	Matériel industriel	29 917,00	16 977,00	0,00	12 940,00
21562	Service d'assainissement	55 085,86	54 335,86	0,00	750,00
2182	Matériel de transport	13 568,42	13 568,42	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 700,00	1 438,00	0,00	262,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	1 979,00	0,00	21,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>196 500,99</b>	<b>2 470,09</b>	<b>0,00</b>	<b>194 030,90</b>
2313	Constructions	196 500,99	2 470,09	0,00	194 030,90
<b>75</b>	<b>Opération d'équipement n° 75 (3)</b>	<b>3 462,20</b>	<b>0,00</b>	<b>3 462,20</b>	<b>0,00</b>
<b>80</b>	<b>Opération d'équipement n° 80 (3)</b>	<b>13 624,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 624,00</b>	<b>0,00</b>
<b>85</b>	<b>Opération d'équipement n° 85 (3)</b>	<b>592,10</b>	<b>181,64</b>	<b>0,00</b>	<b>410,46</b>
<b>87</b>	<b>Opération d'équipement n° 87 (3)</b>	<b>26 930,00</b>	<b>11 910,00</b>	<b>14 520,00</b>	<b>500,00</b>
<b>88</b>	<b>Opération d'équipement n° 88 (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>89</b>	<b>Opération d'équipement n° 89 (3)</b>	<b>582,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>582,71</b>
<b>97</b>	<b>Opération d'équipement n° 97 (3)</b>	<b>5 452,80</b>	<b>0,00</b>	<b>5 452,80</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 970 310,64</b>	<b>1 219 159,86</b>	<b>522 572,41</b>	<b>228 578,37</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>320 767,32</b>	<b>283 444,96</b>	<b>37 303,84</b>	<b>18,52</b>
1641	Emprunts en euros	277 652,32	277 638,54	0,00	13,78
1681	Autres emprunts	43 115,00	5 806,42	37 303,84	4,74
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>320 767,32</b>	<b>283 444,96</b>	<b>37 303,84</b>	<b>18,52</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>2 291 077,96</b>	<b>1 502 604,82</b>	<b>559 876,25</b>	<b>228 596,89</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (5)</b>	<b>63 843,00</b>	<b>63 843,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur(6)</b>	<b>63 843,00</b>	<b>63 843,00</b>		<b>0,00</b>
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	45 611,00	45 611,00		0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	18 232,00	18 232,00		0,00
	<b>Charges transférées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>63 843,00</b>	<b>63 843,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>2 354 920,96</b>	<b>1 566 447,82</b>	<b>559 876,25</b>	<b>228 596,89</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>			
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

### III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>61 019,27</b>	<b>15 245,00</b>	<b>38 646,52</b>	<b>7 127,75</b>
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	51 752,77	11 870,00	32 755,02	7 127,75
1312	Subv. équipt Régions	6 750,00	3 375,00	3 375,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	2 516,50	0,00	2 516,50	0,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées(hors 165)</b>	<b>0,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,08</b>
1641	Emprunts en euros	0,08	0,00	0,00	0,08
20	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>61 019,35</b>	<b>15 245,00</b>	<b>38 646,52</b>	<b>7 127,83</b>
10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
165	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
18	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
26	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
27	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>61 019,35</b>	<b>15 245,00</b>	<b>38 646,52</b>	<b>7 127,83</b>
021	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>871 727,22</b>			
040	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)</b>	<b>513 157,77</b>	<b>513 157,77</b>		<b>0,00</b>
28031	Frais d'études	610,00	610,00		0,00
28121	Aménagement Terrains nus	127,00	127,00		0,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	3 689,00	3 689,00		0,00
28131	Bâtiments	93 471,00	93 471,00		0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	1 870,00	1 870,00		0,00
28153	Installations à caractère spécifique	52 556,67	52 556,67		0,00
28154	Matériel industriel	16 164,00	16 164,00		0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	23 327,22	23 327,22		0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	66 224,00	66 224,00		0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	241 030,52	241 030,52		0,00
28182	Matériel de transport	4 403,96	4 403,96		0,00
28188	Autres	9 684,40	9 684,40		0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>1 384 884,99</b>	<b>513 157,77</b>		<b>871 727,22</b>
041	<b>Opérations patrimoniales (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 384 884,99</b>	<b>513 157,77</b>		<b>871 727,22</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>1 445 904,34</b>	<b>528 402,77</b>	<b>38 646,52</b>	<b>878 855,05</b>
<b>Pour information</b>		<b>909 016,62</b>			
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

**III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 75 (1)**  
**LIBELLE : REHABILITATION RESEAUX EAUX USEES BLSR**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
<b>DEPENSES</b>		<b>3 462,20</b>	<b>A 0,00</b>	<b>3 462,20</b>	<b>0,00</b>	<b>B 262 065,50</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	4 745,24
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	3 978,98
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	766,26
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 462,20	0,00	3 462,20	0,00	257 320,26
2315	Installat <sup>n</sup> , matériel et outillage techni	3 462,20	0,00	3 462,20	0,00	257 320,26

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C-A</b>	<b>0,00</b>	<b>D-B</b>	<b>-262 065,50</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

**III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**
**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 80 (1)**  
**LIBELLE : REHABILITATION RESEAUX SFDL**

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)		
<b>DEPENSES</b>		<b>13 624,00</b>	<b>A</b>	<b>0,00</b>	<b>13 624,00</b>	<b>0,00</b>	<b>B</b>	<b>284 377,83</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00			10 374,66
2031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00			10 374,66
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	13 624,00		0,00	13 624,00	0,00		274 003,17
2315	Installat <sup>e</sup> , matériel et outillage techni	13 624,00		0,00	13 624,00	0,00		274 003,17

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C-A</b>	<b>0,00</b>	<b>D-B</b>	<b>-284 377,83</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

### III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

#### DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

#### OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 85 (1)

#### LIBELLE : REHAB. RESEAUX EU RUE JOLLY LMA

#### Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
<b>DEPENSES</b>		<b>592,10</b>	<b>A 181,64</b>	<b>0,00</b>	<b>410,46</b>	<b>B 844 350,85</b>
20	Immobilisations incorporelles	592,10	181,64	0,00	410,46	26 170,56
2031	Frais d'études	592,10	181,64	0,00	410,46	25 897,09
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	273,47
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	818 180,29
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	818 180,29

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations Incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé
Recettes – Dépenses	C-A	-181,64	D-B -844 350,85

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

5/10

**III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

TID : 085-248500530-20240410-RGLT 24\_245\_55-BF

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 87 (1)**  
**LIBELLE : STEP LMA-SGDP**
**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
	<b>DEPENSES</b>	26 930,00	A 11 910,00	14 520,00	500,00	B	17 790,00
20	Immobilisations incorporelles	26 930,00	11 910,00	14 520,00	500,00		17 790,00
2031	Frais d'études	26 430,00	11 910,00	14 520,00	0,00		17 790,00
2033	Frais d'insertion	500,00	0,00	0,00	500,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
	<b>RECETTES</b>	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C-A	-11 910,00	D-B	-17 790,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

### III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

#### DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

#### OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 88 (1)

#### LIBELLE :

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
<b>DEPENSES</b>		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 332 316,40
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	235,07
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	235,07
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	332 081,33
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	332 081,33

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
<b>RECETTES</b>		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	0,00	D-B	-332 316,40

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

S. H. A. W.

### III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

#### DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

TID : 085-248500530-20240410-RGLT23\_245\_55-BF

#### OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 89 (1)

#### LIBELLE : REHAB. RESEAUX EU LES ACHARDS

#### Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
	<b>DEPENSES</b>	<b>582,71</b>	<b>A 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>582,71</b>	<b>B</b>	<b>320 612,55</b>
20	Immobilisations incorporelles	93,51	0,00	0,00	93,51		12 831,49
2031	Frais d'études	93,51	0,00	0,00	93,51		12 831,49
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	489,20	0,00	0,00	489,20		307 781,06
2315	Installat°, matériel et outillage techni	489,20	0,00	0,00	489,20		307 781,06

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C-A</b>	<b>0,00</b>	<b>D-B</b>	<b>-320 612,55</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

### III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

#### DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

#### OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 97 (1)

#### LIBELLE : NLD - AGENOR - REHABILITATION RESEAUX

#### Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
<b>DEPENSES</b>		5 452,80	A 0,00	5 452,80	0,00	B 111 352,50
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 452,80	0,00	5 452,80	0,00	111 352,50
2315	Installat°, matériel et outillage techni	5 452,80	0,00	5 452,80	0,00	111 352,50

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
<b>RECETTES</b>		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	0,00	D-B	-111 352,50

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

## IV - ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

## A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)		Possibilité de remboursement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00								
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					<b>4 575 000,00</b>								
1641 Emprunts en euros (total)					4 575 000,00								
137212	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/06/2022	30/09/2022	01/01/2023	780 000,00	F	Taux fixe à 1,76 %	Taux fixe à 1,760	1,760	T	P	O	A-1
22AS001	CREDIT AGRICOLE	02/11/2022	21/12/2022	10/03/2023	700 000,00	F	Taux fixe à 2,69 %	Taux fixe à 2,690	2,717	T	C	O	A-1
E01	CREDIT AGRICOLE	24/06/2005	28/06/2005	05/09/2005	300 000,00	V	(Euribor 3M + 0,614)-Floor 0 sur Euribor 3M	Taux fixe à 4,76 %	2,785	T	P	O	A-1
E13	DEXIA CL	30/05/2008	30/05/2008	01/02/2010	195 000,00	F	Taux fixe à 5,21 %	Taux fixe à 4,846	4,760	T	P	O	A-1
E17	CREDIT AGRICOLE	29/07/2008	29/07/2008	06/11/2008	200 000,00	F	Taux fixe à 5,21 %	Taux fixe à 5,210	5,210	A	P	O	A-1
E27	CREDIT AGRICOLE	04/10/2011	04/10/2011	15/03/2012	1 600 000,00	V	(Euribor 3M + 2,7)-Floor -2,7 sur Euribor 3M	Taux fixe à 4,318	4,250	T	C	O	A-1
E28	SFIL CAFFIL	08/04/2014	08/04/2014	01/09/2014	800 000,00	V	(Euribor 3M + 1,46)-Floor 0 sur Euribor 3M	Taux fixe à 1,823	1,785	T	C	O	A-1
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>					0,00								
<b>16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)</b>					0,00								
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00								
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					<b>0,00</b>								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00								

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dépense des remboursements (6)	d'amortissement (7)	remboursement anticipé O/N	gote d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					765 737,50									
1681 Autres emprunts (total)					765 737,50									
150251601	Agence de l'Eau Loire Bretagne	12/01/2016	09/03/2016	30/04/2018	102 332,40	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
E31	Agence de l'Eau Loire Bretagne	13/02/2013	20/11/2013	31/12/2015	459 938,82	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
E32	Agence de l'Eau Loire Bretagne	22/09/2016	24/11/2016	31/12/2018	203 466,28	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>5 340 737,50</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV - ANNEXES

## IV

## ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

## A1.2

## A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		2 274 035,97					277 638,54	85 298,94	0,00	8 043,33
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 274 035,97					277 638,54	85 298,94	0,00	8 043,33
137212	N	0,00	A-1	734 108,68	13,75	F	Taux fixe à 1,76 %	1,744	45 891,32	13 338,52	0,00	3 208,98
22AS001	N	0,00	A-1	665 000,00	18,94	F	Taux fixe à 2,69 %	2,683	35 000,00	17 901,58	0,00	1 081,17
E01	N	0,00	A-1	25 740,13	1,43	V	(Euribor 3M + 0,614)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,674	16 401,08	1 276,13	0,00	87,25
E13	N	0,00	A-1	67 146,69	4,83	F	Taux fixe à 4,76 %	4,748	11 626,13	3 544,11	0,00	529,80
E17	N	0,00	A-1	102 040,47	8,85	F	Taux fixe à 5,21 %	5,196	8 720,01	5 770,82	0,00	813,42
E27	N	0,00	A-1	640 000,00	7,96	V	(Euribor 3M + 2,7)-Floor -2,7 sur Euribor 3M	5,833	80 000,00	39 784,50	0,00	1 954,81
E28	N	0,00	A-1	40 000,00	0,33	V	(Euribor 3M + 1,46)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,455	80 000,00	3 683,48	0,00	367,90
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		463 823,12					5 806,42	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
						Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
1681 Autres emprunts (total)		0,00		463 823,12					5 806,42	0,00	0,00	0,00
150251601	N	0,00	A-1	69 676,98	11,33	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 806,42	0,00	0,00	0,00
E31	N	0,00	A-1	248 117,18	8,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
E32	N	0,00	A-1	146 028,96	14,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>2 737 859,09</b>					<b>283 444,96</b>	<b>85 238,94</b>	<b>0,00</b>	<b>8 043,33</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

## A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents						(6) Autres indices
	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré ( <i>turne</i> )	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 737 859,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange ( <i>swaption</i> )	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turnd, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE**

**A1.5**

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)		
		Taux payé		Index	Niveau de taux (6)	Niveau de taux	Produits c/768	Charges c/668	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)							
Taux fixe (total)							0,00	0,00		
Taux variable simple (total)							0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)							0,00	0,00		
<b>Total</b>							0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00		0,00		0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00		0,00		0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



Envoyé en préfecture le 15/04/2024  
 Reçu en préfecture le 15/04/2024  
 Publié le  
 ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_245\_55-BF



<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>A1.8</b>

**A1.8 – AUTRES DETTES**

*(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)*

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

SIV  
104

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

## A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 75.00 €	2010-01-13

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2182 Matériel de transport	5	13/01/2010
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	3	13/01/2010
L	2188 Autres immobilisations corporelles	5	13/01/2010
L	2051 Concessions et droits similaires	2	13/01/2010
L	21562 Service d'assainissement - Matériel spécifique	5	13/01/2010
L	21532 Réseaux d'assainissement	30	13/01/2010
L	2154 Matériel industriel	5	13/01/2010
L	2315_Immo en cours_Installat., Matériels et Outil	30	13/01/2010
L	2115 Terrains bâtis	5	13/01/2010
L	2125_Immos reçues affectation_Agencement Aménag.	5	13/01/2010
L	2135 Inst. générales, agencem, aménagement des constr	5	13/01/2010

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>384 610,32</b>	<b>I 347 287,96</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>320 767,32</b>	<b>283 444,96</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	277 652,32	277 638,54
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	43 115,00	5 806,42
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>63 843,00</b>	<b>63 843,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	63 843,00	63 843,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>347 287,96</b>	<b>559 876,25</b>	<b>0,00</b>	<b>907 164,21</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

5107

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES**

**A4.2**

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>1 384 884,99</b>	<b>III 513 157,77</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>1 384 884,99</b>	<b>513 157,77</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	610,00	610,00
28121	Aménagement Terrains nus	127,00	127,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	3 689,00	3 689,00
28131	Bâtiments	93 471,00	93 471,00
28135	Installations générales, agencements, ..	1 870,00	1 870,00
28153	Installations à caractère spécifique	52 556,67	52 556,67
28154	Matériel industriel	16 164,00	16 164,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	23 327,22	23 327,22
28173	Constructions (mise à disposition)	66 224,00	66 224,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	241 030,52	241 030,52
28182	Matériel de transport	4 403,96	4 403,96
28188	Autres	9 684,40	9 684,40
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	871 727,22	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>513 157,77</b>	<b>38 646,52</b>	<b>909 016,62</b>	<b>0,00</b>	<b>1 460 820,91</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>907 164,21</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>1 460 820,91</b>
<b>Solde</b>	V = IV – II (3)	<b>553 656,70</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

## VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A8.1

## A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumuli des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
23/01/2023	FRAIS D ETUDE 2022 ASST LA OP85	181,64	0,00	0
23/01/2023	FRAIS D ETUDE 2022 ASST LGR	150,83	0,00	0
23/01/2023	FRAIS D ETUDE 2022 ASST NLD	607,22	0,00	0
23/01/2023	FRAIS D ETUDE 2022 ASST LMA	609,88	0,00	0
23/01/2023	MATERIAUX DIVERS STEP NLD	5 955,00	0,00	5
23/01/2023	REPARATION RESEAUX EU 2023 LG	14 741,20	0,00	30
23/01/2023	MISE EN CONFORMITE - AUTOSURVEILLANCE TROP PLEIN S	3 085,86	0,00	5
02/02/2023	REPARATION RESEAUX EU 2022 LA	4 751,26	4 911,00	30
02/02/2023	22AS001 INST RESEAUX ASST 2023 LES ACHARDS	51 580,06	0,00	30
02/02/2023	BROYAGE SOUCHES RENOUELEMENT RESEAU EU	2 998,25	0,00	5
15/02/2023	STEP LCA +SJDJL PLINTHES GARDE CORPS	6 210,00	0,00	5
15/02/2023	DIVERSES REPARATIONS	2 550,00	0,00	30
15/02/2023	REPARATION RESEAUX EU 2023 BSLR	96 908,85	0,00	30
24/02/2023	EXTENSION - LOTISSEMENT DU CLOS DU REGENT - BSLR	1 344,00	0,00	30
24/02/2023	SAMSUNG GALAXY TAB ACTIVE 4 PRO SM-T636BZKAEEB	1 438,00	0,00	3
28/02/2023	RENOUELEMENT DEBITMETRE TP SFDL	5 300,00	0,00	5
06/03/2023	REPARATION RESEAUX EU 2023 LA	91 705,61	0,00	30
15/03/2023	REPARATION RESEAUX EU 2023 NLD	101 194,45	0,00	30
15/03/2023	REPARATION RESEAUX EU 2023 SJDJL	23 576,00	0,00	30
14/04/2023	SONDE BOUES - STEP SJDJL	3 397,00	0,00	5
20/04/2023	RÉPARATION SUITE TRAVAUX DE RENOUELEMENT EU -BSL	5 117,56	0,00	30
27/04/2023	ACHAT VEHICULE OCCASION TRAFIC III FB 634 GK	13 568,42	0,00	5
12/05/2023	BC LOT3-N°22-70I - NIEUL-LE-DOLENT - RUE ARMAND CA	4 462,37	0,00	30
12/05/2023	BC LOT3-N°23-23I -NIEUL-LE-DOLENT-RUE DE LATTRE	1 749,65	0,00	30
12/05/2023	RÉPARATION BRANCHEMENT EU	1 027,00	0,00	30
12/05/2023	CHEMISAGE - MARTINET	32 247,51	0,00	30
12/05/2023	REVISION DE PRIX DU 31/03/2023	8 886,63	0,00	30
30/05/2023	LOT 1 : RENVLT POSTE REFOULEMENT MOULIN DES LANDE	65 165,76	0,00	30
02/06/2023	LOT2 RENOUELEMENT POSTE REFOULEMENT MOULIN DES	59 735,00	0,00	30
30/06/2023	RENVLT POSTE REFOULEMENT MOULIN DES LANDES- ACTUA	69 628,26	0,00	30
03/07/2023	REPARATION RESEAUX EU 2023 SFDL	2 353,40	0,00	30
03/07/2023	FAC. ETAT ACOMPTE 1 DU 16/06/2023	21 258,00	0,00	30
03/07/2023	INSTALLATION DE CHANTIER -JONQUILLES CAMAMINE	1 260,00	0,00	5
10/07/2023	BC LOT3-N°22-70I - NIEUL-LE-DOLENT	19 861,78	0,00	30
27/07/2023	REHAB DES RESEAUX ASST SANS TRANCHEES BSLR	27 115,00	0,00	30
27/07/2023	REHAB EU SANS TRANCHEES NIEUL LE DOLENT-ARMAND /ST	85 740,00	0,00	30
28/07/2023	REPARATION RESEAUX EU 2023 SGDP	37 361,08	0,00	30
30/08/2023	INTÉGRATION DXF -BIBLIOTHEQUE DE PLANS	3 000,00	0,00	2
25/09/2023	BC LOT3-N°23-32I - BEAULIEU-SOUS-LA-ROCHE	67 917,67	0,00	30
25/09/2023	BC LOT3-N°23-47I -GIROUARD - LES CLARES-TABOURETS	26 509,00	0,00	30
25/09/2023	BC LOT3-N°23-44I - NIEUL-LE-DOLENT IMP DES GENETS	1 745,00	0,00	30
25/09/2023	BC N°23-11 LOT-2-VO_NLD-AMONT-STEP	2 105,28	0,00	30
27/09/2023	OPR-SERVITUDE-BSLR ROUTE DES SABLES	3 503,90	0,00	30
03/10/2023	REPARATIONS RESEAUX EU LCH ANNEE 2023	13 029,50	0,00	30
03/10/2023	BC LOT3-N°22-53I => POSE DE REFOULEMENT EU	8 350,00	0,00	30
16/10/2023	REVISION AU 30/09/2023 - INVESTISSEMENT	14 025,68	0,00	30
09/11/2023	BC N°23-04-CHEMISAGE_ESSAIS_SGDP	50 463,40	0,00	30
17/11/2023	DEBITMETRE-PR LAVANDIERE_LCH	1 850,00	0,00	5

Envoyé en préfecture le 15/04/2024  
 Reçu en préfecture le 15/04/2024  
 Publié le 15/04/2024  
 Cumul des Durées de  
 ID : 085-24-50030-20240410-FGJT-24-245-55-BF

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)		
17/11/2023	DEBITMETRE-PR LAVANDIERE_LCH	6 290,00	0,00	5
28/11/2023	REVISION SUR MARCHE DU 30/09/2023	3 394,16	0,00	30
01/12/2023	RENOUVELLEMENT POSTE DE REFOULEMENT EU LIEU DIT LE	44 275,10	0,00	30
01/12/2023	ROBINET VANNE A FONTE A VOLANT POSTE DE REFOULT LE	1 600,00	0,00	5
01/12/2023	INSTALLATION DE CHANTIER POSTE DE REFLT LES ACHARD	4 840,00	0,00	5
01/12/2023	DEBITMETRE-POSTE REFOULEMENT ECUREUIL_SFDL	5 470,00	0,00	5
01/12/2023	MOTOPOMPE, LASER, TUYAU DE REFOULEMENT	1 979,00	0,00	5
11/12/2023	TRAPPES AVEC ANTICHUTES -LA GOBINIERE BSLR	2 980,00	0,00	5
11/12/2023	MISE EN PLACE DEBITMETRE-PR BAUDRIERE_SJDL	1 850,00	0,00	5
11/12/2023	MISE EN PLACES PLUVIOMETRES SUR PLUSIEURS SITES	15 410,00	0,00	5
11/12/2023	MISE EN PLACE DEBIMETRE ET SONDE LA GOBINIERE BSLR	7 420,00	0,00	5
11/12/2023	MISE EN PLACE SONDE PIEZZO LA RICHARD S.JDL	4 270,00	0,00	5
11/12/2023	DEBITMETRE-PR BAUDRIERE_SJDL	6 290,00	0,00	5
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 173 390,22</b>	<b>4 911,00</b>	

Envoyé en préfecture le 15/04/2024  
 Reçu en préfecture le 15/04/2024  
 Publié le  
 ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_245\_55-BF

<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES</b>
<b>A8.2</b>

**A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

*S / 10*

ID: 085-248500530-20240410-RGLT-24-245-55-BF

<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A8.3</b>

**A8.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT  
FINANCIER****C2****C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES  
(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)****C4****C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	20 714 635,85	18 772 013,40	0,00	18 772 013,40
RECETTES	20 714 635,85	19 470 446,34	0,00	19 470 446,34
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	11 036 503,88	3 845 406,96	2 810 520,80	6 655 927,76
RECETTES	11 036 503,88	5 116 713,21	1 850 149,15	6 966 862,36

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)****BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES / Numéro SIRET : 24850053000139**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	2 178 650,72	2 050 708,11	0,00	2 050 708,11
RECETTES	2 178 650,72	2 198 321,20	0,00	2 198 321,20
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	1 256 807,53	287 494,18	696 534,57	984 028,75
RECETTES	1 256 807,53	279 282,52	0,00	279 282,52

**BUDGET ASSAINISSEMENT / Numéro SIRET : 24850053000105**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	2 579 039,94	1 674 076,19	0,00	1 674 076,19
RECETTES	2 579 039,94	1 952 515,59	0,00	1 952 515,59
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	2 354 920,96	1 566 447,82	559 876,25	2 126 324,07
RECETTES	2 354 920,96	528 402,77	38 646,52	567 049,29

**BUDGET OFFICE DE TOURISME / Numéro SIRET : 24850053000154**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	442 627,53	378 462,65	0,00	378 462,65
RECETTES	442 627,53	378 970,05	0,00	378 970,05
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	73 629,99	4 608,00	0,00	4 608,00
RECETTES	73 629,99	14 115,02	0,00	14 115,02

**BUDGET ZONES D'ACTIVITÉS / Numéro SIRET : 24850053000147**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	5 250 790,97	520 258,09	0,00	520 258,09
RECETTES	5 250 790,97	1 844 888,90	0,00	1 844 888,90
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	5 226 622,78	237 942,13	0,00	237 942,13



BUDGET ZONES DACTIVITÉS / Numéro SIRET : 248500530				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
RECETTES	5 226 622,78	0,00	0,00	0,00

BUDGET CENTRE AQUATIQUE / Numéro SIRET : 24850053000121				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	1 393 167,93	1 048 362,26	0,00	1 048 362,26
RECETTES	1 393 167,93	1 048 362,26	0,00	1 048 362,26
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	920 426,87	55 234,61	28 009,52	83 244,13
RECETTES	920 426,87	163 687,04	0,00	163 687,04

BUDGET SPANC / Numéro SIRET : 24850053000170				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	55 061,60	25 540,04	0,00	25 540,04
RECETTES	55 061,60	39 781,06	0,00	39 781,06
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	42 135,76	0,00	0,00	0,00
RECETTES	42 135,76	1 750,00	0,00	1 750,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

### 3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	32 613 974,54	24 469 420,74	0,00	24 469 420,74
RECETTES	32 613 974,54	26 933 285,40	0,00	26 933 285,40
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	20 911 047,77	5 997 133,70	4 094 941,14	10 092 074,84
RECETTES	20 911 047,77	6 103 950,56	1 888 795,67	7 992 746,23
<b>TOTAL AGREGE DES DEPENSES</b>	53 525 022,31	30 466 554,44	4 094 941,14	34 561 495,58
<b>TOTAL AGREGE DES RECETTES</b>	53 525 022,31	33 037 235,96	1 888 795,67	34 926 031,63

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_245\_55-BF

CC DU PAYS DES ACHARDS - ASSAINISSEMENT - CA - 2

510

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 04/04/2024

Présenté par (1) Dominique DURAND,

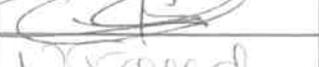
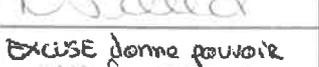
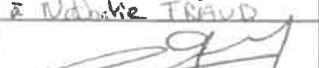
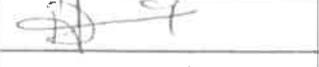
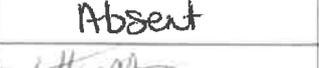
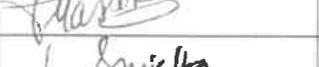
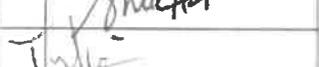
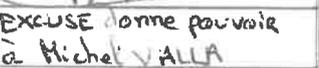
A LES ACHARDS le 10/04/2024

(1) Dominique DURAND,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A LES ACHARDS, le 10/04/2024

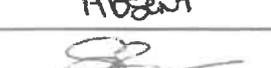
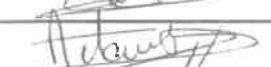
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BIRON OLIVIER	
BOMPERIN CARINE	
BOUTOLLEAU EMMANUELLE	
BRET JOEL	
DE PARSEVAL ANNE	
DURAND DOMINIQUE	
FERRE EMMANNUEL	
FRAUD NATHALIE	
GAUVRIT BERNARD	EXCUSE donne pouvoir à Nathalie FRAUD
GUERINEAU CHANTAL	
GUILLOTEAU CECILE	
LAUNAY JEAN-MICHEL	
LE BRUSQUET ISABELLE	
MAILLOCHEAU EMMANUELLE	
MALLARD GUILLAUME	Absent
MASSON FLORENCE	
MICHON SARAH	
MÉNIOT-BEAUMONT SYLVAIN	
MOUSSET RAPHAEL	
NATIVELE JOSIANE	
ONILLON MICKAEL	EXCUSE donne pouvoir à Michel VALLA

*SLO*

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

**IV**  
**D**

PAILLUSSON MICHEL	
PAJOT SEBASTIEN	
PEROCHEAU JEAN-FRANCOIS	
PERROCHEAU JOEL	
POTEREAU PEGGY	
PRUVOST LYNDA	
RAPITEAU GUY	Absent
RENAUD SARAH	
RETAILLEAU DIDIER	
VALLA MICHEL	

Certifié exécutoire par (1) Dominique DURAND, compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/04/2024, et de la publication le 10/04/2024  
 A LES ACHARDS, le 10/04/2024

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...  
 (2) L'assemblée délibérante étant : Conseil Communautaire.  
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

*SLOW*

ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_245\_55-BF

# ENGAGEMENTS REPORT

## DEPENSES

Budget : ASSAINISSEMENT Exercice : 2023 Section : INVESTISSEMENT

ENGAGEMENT - FONCT.	NAT OPERATION	TIERS	SOLDE ENG.	ENGAGE	DEGAGE
FI23-00089P	1681	AGENCE DE L EAU	27 588.58 HT	27 588.58 HT	HT
12/2023 - CAPITAL EMPRUNT REF 160081:01					
FI23-00089P	1681	AGENCE DE L EAU		9 735.25 HT	HT
12/2023 - CAPITAL EMPRUNT REF 160081:01					
EA21-00155P	2031	ARTELIA	450.00	450.00 HT	HT
ANALYSES DES DEFAILLANCES					
EA23016501P	2031	EUROFINS HYDROLOGIE EST		28 200.00 HT	HT
RSDE (LCA-BSR)					
EA23016401P	2031	IRH INGENIEUR CONSEIL	19 280.00 HT	19 280.00 HT	HT
RSDE (LCA-BSR)					
EA23009701P	2031	KORNOG GEOTECHNIQUE SA	4 260.00 HT	4 260.00 HT	HT
G2-AVP - Bassin tampon - LCA					
EA22-00108P	2031 87	SARL CEMEAU	10 065.00 HT	10 065.00 HT	HT
PRE-ETUDE - STEP SGDP/LMA					
EA22-00250P	2031 87	SARL CEMEAU	500.00 HT	500.00 HT	HT
AVENANT N°1 - ANALYSE PHYSICO-CHEMIQUE					
EA23012601P	2031	SARL CEMEAU	6 525.00 HT	6 525.00 HT	HT
MOE-PR FORGERONS-GIR					
EA23017601P	2031	SARL CEMEAU	1 044.00 HT	1 044.00 HT	HT
DET-AOR-TOURNERET_LMA					
EA23018101P	2031	SARL CEMEAU	11 645.00 HT	11 645.00 HT	HT
PRO-AOR-BT-LCA					
	87	SARL CEMEAU	3 055.00 HT	3 055.00 HT	HT
MOE-REFOULEMENT-PNEUMATIQUE SGDP-LMA					
EA23020601P	2031	SARL CEMEAU	527.00 HT	527.00 HT	HT
MOE-PR ESSAIS-SGDP (ACT-AOR)					
EA21-00330P	2031	SICAA ETUDES	14 900.00 HT	14 900.00 HT	HT
DIAGNOSTIC SCHEMA DIRECTEUR ASS COLL EU LCA-SFDL					
EA21-00362P	2031	SICAA ETUDES	2 000.00 HT	2 000.00 HT	HT
BC N°5-REHA_NLD					
EA22-00144P	2031	SICAA ETUDES	425.10 HT	425.10 HT	HT
BC N°12 - PR DU MOULIN DES LANDES - LCA					
TI23068201P	2051	GEOMATIKA SARL	1 200.00 HT	1 200.00 HT	HT
SIG : Profil altimétrique Profil altimétrique					
EA21-00152P	21532	ATLANTIQUE REHA-ILITATIO	6 526.50 HT	6 526.50 HT	HT



<b>BC LOT3-N°23-871 - LA CHAPELLE-ACHARD Rue des Jonquilles - Amorce EU</b>						
EA23027201P	21532	GROUPEMENT SEDEP-VALOT	930.00 HT	930.00 HT	HT	
<b>BC LOT3-N°23-881 - SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS L'Arrêt - Remises à niveau EU</b>						
EA23028501P	21532	GROUPEMENT SEDEP-VALOT	787.00 HT	787.00 HT	HT	
<b>BC LOT3-N°23-721 - SAINT-JULIEN-DES-LANDES 22 Rue de l'Etoile - Pose tabouret EU</b>						
FI23-01163P	21532	NORIA	3 684.90 HT	3 684.90 HT	HT	
<b>RENOUVELLEMENT POSTE DE REFOULEMENT EU LIEU DIT LES ESSAIS SGDP</b>						
EA23028801P	21532	SAS EIFFAGE ROUTE SUD OUE	3 840.00 HT	3 840.00 HT	HT	
<b>Lotissement des Clares - Girouard Mise à niveau des tabourets</b>						
EA23-00089P	21532	SEDEP ATLANROUTE VALOT	4 067.24 HT	4 067.24 HT	HT	
<b>LOT 1 : RENOUVELLEMENT DU POSTE DE REFOULEMENT DU MOULIN DES LANDES ET CREATION DES RESEAUX D'EAUX USEES ASSOCIES</b>						
EA22-00229P	21532	SPI2C	10 162.10 HT	10 162.10 HT	HT	
<b>OPR-DE LATTRE_NLD</b>						
EA23009901P	21532	SPI2C	7 314.00 HT	7 314.00 HT	HT	
<b>OPR-PR MOULIN DES LANDES</b>						
EA20-00054P	2315	75	SPI2C	3 462.20 HT	3 462,20 HT	HT
<b>OPR - RUE DE NANTES - BSR</b>						
EA20-00150P	2315	80	SPI2C	13 624.00 HT	13 624.00 HT	HT
<b>OPR-SFDL</b>						
EA21-00198P	2315	97	SPI2C	5 452.80 HT	5 452.80 HT	HT
<b>OPR_NLD</b>						
<b>TOTAL</b>			<b>559 876.25 HT</b>	<b>559 876.25 HT</b>	<b>HT</b>	

Le 11/01/2024

Pour le Président,  
 Le Vice-Président,  
 Michel VALLA



*Le comptable public,*

*M*

*Sophie ALEX*

Centre des Finances Publiques  
 SGC des Sables d'Olonne  
 155, rue Simone Veil  
 CS 80375  
 85109 LES SABLES D'OLONNE  
 Tél : 02 51 96 85 20

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_245\_55-BF



Envoyé en préfecture le 15/04/2024  
 Reçu en préfecture le 15/04/2024  
 Publié le  
 ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_245\_55-BF

*SLOW*

# ENGAGEMENTS REPORTES RECETTES

Budget : **ASSAINISSEMENT** Exercice : **2023** Section : **INVESTISSEMENT**

ENGAGEMENT FONCT.	NATURE OPERATION	TIERS	SOLDE ENG.	ENGAGE	DEGAGE
EA22-00251P	13111	AGENCE DE L EAU	20 885.02 HT	20 885.02 HT	HT
SUBVENTION - TRAVAUX-NIEUL-LE-DOLENT (DE LATTRE, AIME BUREAU)					
FI23-00760P	13111	AGENCE DE L EAU	11 870.00 HT	11 870.00 HT	HT
AIDE FINANCIERE RECHERCHE DE MICROPOLLUANTS STATION D EPURATION BSLR ET LCA					
FI23-00761P	1312	CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA	3 375.00 HT	3 375.00 HT	HT
SUBVENTION REDUCTION UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET MICROPOLLUANTS					
EA22-00109P	1313	CONSEIL DEPARTEMENTAL	2 516.50 HT	2 516.50 HT	HT
SUBVENTION CD85 - PRE ETUDE STEP LMA/SGDP					
<b>TOTAL</b>			<b>38 646.52 HT</b>	<b>38 646.52 HT</b>	<b>HT</b>

Président  
 M. P. PAGEAU



Centre des Finances Publiques  
 SGC des Sables d'Olonne  
 155, rue Simone Veil  
 CS 80375  
 85109 LES SABLES D'OLONNE  
 Tél : 02 51 96 85 20

*Le comptable public*  
*M*  
*Sophie Auz*

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_245\_55-BF

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_245\_55-BF



Accédez au suivi de vos dossiers par le site internet (votre identifiant est le n° RIC)  
<http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr>  
Déposez en ligne vos pièces justificatives pour paiement via le site  
<http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>, rubrique « Services en ligne »

Nantes, le 28/09/2022

Agence certifiée ISO 9001 : 2015 par  
AB Certification n° A-1922

Référence à rappeler dans toutes vos  
correspondances :

Dossier n° : 220816101

Demande DS : 8879748

N° RIC : 113651

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS  
DES ACHARDS  
2 R MICHEL BRETON  
LA CHAPELLE ACHARD  
85150 LES ACHARDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DES ACHARDS

04 OCT. 2022.

COURRIER - ARRIVÉE

Affaire suivie par Murielle RAISON Chargée Interventions  
Tél n° : 02 40 73 99 54  
Adresse électronique : [murielle.raison@eau-loire-bretagne.fr](mailto:murielle.raison@eau-loire-bretagne.fr)

**Objet :** Notification de l'attribution d'une aide financière de l'agence

J'ai le plaisir de vous informer qu'en application de la décision n° 2022D051 du 22/09/2022 l'agence de l'eau Loire-Bretagne vous accorde son aide financière correspondant à la demande reçue le 24/05/2022 :

**TRAVAUX DE REDUCTION DES REJETS DIRECTS DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DE LA SURCHARGE HYDRAULIQUE DE LA STATION D'ÉPURATION SUR LA COMMUNE DE**

Le projet financé se définit comme suit : Réduction des eaux parasites des secteurs les plus contributeurs identifiés dans le diagnostic pour réduire la surverse en tête de station de Nioul le Dolent

Les caractéristiques techniques du projet qui seront vérifiées et dont le respect conditionnera l'octroi définitif de l'aide sont les suivantes : Remplacement de 130ml rue du maréchal de Lattre de Tassigny et chemisage continu de 421ml rue de Lattre de Tassigny, rue Lhotellier et stade municipal

Les conditions d'aide sont fixées par :

- Les règles générales d'attribution et de versement des aides, adoptées par délibération n°2021-82 du 4 novembre 2021
- La fiche action ASS\_3 applicable au 1er janvier 2022

disponibles sur le site Internet de l'agence de l'eau : <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr> et dans votre espace bénéficiaire : <http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr>

**En application des conditions ci-dessus, les caractéristiques de l'aide sont les suivantes**

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_245\_55-BF



• **Art 1 : Modalités de financement du projet :**

La définition des éléments ci-dessous figure dans le glossaire des règles générales d'attribution et de versement des aides de l'agence.

**Financement 1 : Subvention**

Imputation : 65733-DPI - 12 02

Dépense éligible HT	Coût plafond	Coefficient de prise en compte	Dépense retenue HT	Taux / unité	Montant maximal prévisionnel d'aide
224 570,00 €	0,00 €	62,00 %	139 233,40 €	30,00 %	41 770,02 €

• **Art 2 : Modalités de versement :**

Les modèles de pièces justificatives à fournir pour le versement de l'aide de l'agence sont disponibles sur votre espace bénéficiaire : <http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr> ainsi que sur le site internet de l'agence de l'eau : <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>. Les demandes de versement sont à déposer en ligne via le site <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>, rubrique « Services en ligne ».

N°	Montants (Euros)	Stade d'avancement	Pièce(s) justificative(s) à fournir
1	20 885,00	Notification de la décision d'aide	<ul style="list-style-type: none"><li>• IBAN</li><li>• Versement dès notification ou au retour de la convention signée et datée par le bénéficiaire</li></ul>
2	20 885,02	Achèvement de l'opération	<ul style="list-style-type: none"><li>• IBAN</li><li>• Proposition technique et financière de (des) entreprise(s) retenue(s)</li><li>• Plan de financement actualisé daté et signé du bénéficiaire</li><li>• PV réception des travaux sans réserve (formulaire EXE 6) ou notifiant la levée des réserves (EXE 9)</li><li>• Décompte général définitif du (des) marché(s) de travaux</li><li>• Acte d'engagement et AR notification des marchés ou devis acceptés datés signés ou bons de commandes</li><li>• Relevé récapitulatif de factures et/ou relevé détaillé des coûts internes signé du bénéficiaire</li></ul>

En cas de non réalisation totale ou partielle du projet conformément aux conditions d'aide et aux exigences du présent document, l'agence de l'eau Loire-Bretagne se réserve le droit de ne pas verser l'aide ou de demander le remboursement de toute ou partie de l'aide.

• **Art 3 : Conditions particulières d'attribution :**

Néant

• **Art 4 : Durée de validité de la décision : 2 ans.**

J'attire votre attention sur la nécessité de transmettre toutes les pièces justificatives dans ce délai, soit avant le 08/10/2024.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_245\_55-BF

SLO

**• Art 5 : Mesures de publicité**

Le bénéficiaire fait mention du concours financier de l'agence de l'eau

- directement sur le projet aidé, façon pérenne, en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau ;
- sur tous les supports de communication relatifs au projet en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/demande-de-logo.html> ;
- dans les communiqués de presse ;
- dans les rapports d'activité ;

Le bénéficiaire informe et invite l'agence de l'eau à toute initiative médiatique ayant trait au projet.

Mes services sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le directeur général

et par délégation

La Directrice Maine-Loire-Océan

Morgan PRIOL



*Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, le bénéficiaire dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de cette décision pour la contester devant le tribunal administratif d'Orléans, territorialement compétent, ou par le biais de l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_245\_55-BF



Accédez au suivi de vos dossiers par le site Internet (votre identifiant est le n° RIC) :  
<http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr>  
Déposez en ligne vos pièces justificatives pour paiement via le site  
<http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>, rubrique « Services en ligne »

Nantes, le 12/05/2023

Agence certifiée ISO 9001 : 2015 par  
AB Certification n°A-1922

Référence à rappeler dans toutes vos  
correspondances :

Dossier n° : 230158101

Demande DS : 12057402

N° RIC : 113651

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS  
DES ACHARDS  
2 R MICHEL BRETON  
LA CHAPELLE ACHARD  
85150 LES ACHARDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DES ACHARDS

17 MAI 2023

COURRIER - ARRIVÉE

Affaire suivie par Murielle RAISON Chargée interventions  
Tél n° : 02 40 73 99 54  
Adresse électronique : [murielle.raison@eau-loire-bretagne.fr](mailto:murielle.raison@eau-loire-bretagne.fr)

**Objet** : Notification de l'attribution d'une aide financière de l'agence

J'ai le plaisir de vous informer qu'en application de la décision n° 2023D021 du 04/05/2023 l'agence de l'eau Loire-Bretagne vous accorde son aide financière correspondant à la demande reçue le 04/04/2023 :

### RECHERCHE DE MICROPOLLUANTS DANS LES EAUX BRUTES, LES EAUX TRAITÉES ET LES BOUES DE STATIONS D'ÉPURATION

Le projet financé se définit comme suit : Programme de recherche des substances dangereuses dans l'eau pour les stations d'épuration de Beaulieu-sous-la-Roche et la Chapelle-Achards

Les caractéristiques techniques du projet qui seront vérifiées et dont le respect conditionnera l'octroi définitif de l'aide sont les suivantes : 6 campagnes d'analyse des teneurs en micropolluants des effluents en entrée et sortie des stations et des boues pour la campagne 2023-2024

Les conditions d'aide sont fixées par :

- Les règles générales d'attribution et de versement des aides, adoptées par délibération n°2021-82 du 4 novembre 2021
- La fiche action MIC\_1 applicable au 1er janvier 2022

disponibles sur le site internet de l'agence de l'eau : <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr> et dans votre espace bénéficiaire : <http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr>

En application des conditions ci-dessus, les caractéristiques de l'aide sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_245\_55-BF

• **Art 1 : Modalités de financement du projet :**

La définition des éléments ci-dessous figure dans le glossaire des règles générales d'attribution et de versement des aides de l'agence.

**Financement 1 : Subvention**  
Imputation : 65733-DPI - 11 06

Dépense éligible HT	Coût plafond	Coefficient de prise en compte	Dépense retenue HT	Taux / unité	Montant maximal prévisionnel d'aide
47 480,00 €	0,00 €	100,00 %	47 480,00 €	50,00 %	23 740,00 €

• **Art 2 : Modalités de versement :**

Les modèles de pièces justificatives à fournir pour le versement de l'aide de l'agence sont disponibles sur votre espace bénéficiaire : <http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr> ainsi que sur le site internet de l'agence de l'eau : <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>. Les demandes de versement sont à déposer en ligne via le site <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>, rubrique « Services en ligne ».

N°	Montants (Euros)	Stade d'avancement	Pièce(s) Justificative(s) à fournir
1	11 870,00	Notification de la décision d'aide	<ul style="list-style-type: none"><li>• IBAN</li><li>• Versement dès notification ou au retour de la convention signée et datée par le bénéficiaire</li></ul>
2	11 870,00	Achèvement de l'opération	<ul style="list-style-type: none"><li>• IBAN</li><li>• Plan de financement actualisé daté et signé du bénéficiaire</li><li>• Acte d'engagement et AR notification des marchés ou devis acceptés datés signés ou bons de commandes</li><li>• Rapport d'étude conforme au cahier des charges présenté à la demande d'aide</li><li>• Relevé récapitulatif de factures et/ou relevé détaillé des coûts internes signé du bénéficiaire</li><li>• Données bancarisées au format SANDRE (fichier extension .xml)</li></ul>

En cas de non réalisation totale ou partielle du projet conformément aux conditions d'aide et aux exigences du présent document, l'agence de l'eau Loire-Bretagne se réserve le droit de ne pas verser l'aide ou de demander le remboursement de toute ou partie de l'aide.

• **Art 3 : Conditions particulières d'attribution**

Néant

• **Art 4 : Durée de validité de la décision : 2 ans.**

J'attire votre attention sur la nécessité de transmettre toutes les pièces justificatives dans ce délai, soit avant le 22/05/2025.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_245\_55-BF

SLO

• **Art 5 : Mesures de publicité**

Le bénéficiaire fait mention du concours financier de l'agence de l'eau :

- directement sur le projet aidé, façon pérenne, en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau ;
- sur tous les supports de communication relatifs au projet en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/demande-de-logo.html> ;
- dans les communiqués de presse ;
- dans les rapports d'activité ;

Le bénéficiaire informe et invite l'agence de l'eau à toute initiative médiatique ayant trait au projet.

Mes services sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le directeur général

et par délégation

La Directrice Maine-Loire-Océan

Morgan PRIOL



*Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, le bénéficiaire dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de cette décision pour la contester devant le tribunal administratif d'Orléans, territorialement compétent, ou par le biais de l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_245\_55-BF

RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

*La Présidente*

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_245\_55-BF

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DES ACHARDS

21 AOÛT 2023

COURRIER - ARRIVÉE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES  
ACHARDS**

ZA SUD EST CS 90116  
2 RUE MICHEL BRETON LA CHAPELLE  
85150 LES ACHARDS

Nantes, le 11 juillet 2023

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, l'arrêté N° 2023\_05447 en date du 11 juillet 2023 vous attribuant une participation financière de la Région des Pays de la Loire de 6.750 euros pour :

l'action n°2.8 : Réduction forte de l'utilisation des produits phytosanitaires et des micropolluants  
Diagnostic micropolluants, dans le cadre du CT Eau Vie et Jaunay 2022-2024

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Christèle MORANÇAIS

**ARRETE N° 2023\_05447**

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE**

- VU le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- VU la communication de la Commission relative à l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation 2014/C 198/01 - JOUE 26/06/2014 C198/1,
- VU le règlement général d'exemption par catégorie (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,
- VU le régime cadre exempté de notification N° SA.40405 relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020,
- VU le régime cadre exempté de notification n° SA.40391 relatif aux aides à la Recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2020,
- VU le régime cadre exempté de notification N° SA.40207 relatif aux aides à la formation pour la période 2014-2020,
- VU le règlement n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-9, L1111-10, L1511-1 et suivants, L1611-4, et L4221-1 et suivants,
- VU le Code de l'Environnement et notamment son article L.211-7,
- VU la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU la délibération du Conseil Régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente,

VU l'inscription de l'autorisation de programme numéro T102 2022-1 au budget de la Région,

VU la délibération du Conseil Régional en date des 9 et 10 juillet 2020 approuvant le règlement d'intervention relatif à la politique de reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques,

VU la délibération numéro T102 de la commission permanente, en date du vendredi 07 juillet 2023,

VU l'inscription de l'opération numéro 23107629 au budget de la Région, chapitre 907, nature de dépense 2041581,

Considérant la demande formulée auprès de la Présidente du Conseil régional

#### ARRETE

**Article 1 :** Une participation financière de ~~6 750 euros~~ est attribuée à COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS, en vue de financer l'action n°2.8 : Réduction forte de l'utilisation des produits phytosanitaires et des micropolluants Diagnostic micropolluants, dans le cadre du CT Eau Vie et Jaunay 2022-2024. Elle concerne une dépense subventionnable de 22 500 euros HT.

**Article 2 :** Le versement de la participation financière sera effectué conformément aux conditions de l'extrait du règlement financier figurant en annexe du présent arrêté

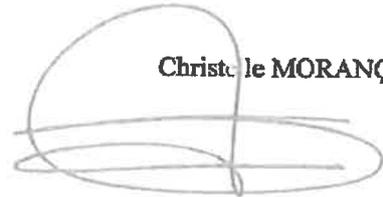
**Article 3 :** Les dispositions de l'extrait du règlement budgétaire et financier annexé non contraires aux dispositions du dispositif régional et au présent arrêté sont applicables.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois suivant sa notification.

**Article 5 :** Le Directeur général des services de la Région et le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire.

Fait à Nantes, le 11 juillet 2023

Christophe MORANÇAIS



**V - VERSEMENT DES AIDES REGIONALES - PIECES JUSTIFICATIVES**

**Article 11 :** Délais de validité des aides  
 L'opération pour laquelle l'aide est attribuée doit être effectivement réalisée dans les délais fixés par le Conseil Régional ou la Commission communautaire.  
 Le délai de validité des aides est fixé par la décision d'attribution du Conseil Régional ou de la Commission communautaire, lequel est fixé à compter de la date de notification de l'arrêté ou de la signature de la convention comme suit :

- 4 ans si l'aide est investissement, SAUF acquisition de matériels ou d'équipements.
- OU
- 2 ans pour les aides de fonctionnement ainsi que pour celles d'investissement à effectuer à l'acquisition de matériels ou d'équipements.

A l'expiration de ce délai de réalisation, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de six mois pour fournir les pièces justificatives nécessaires au versement de l'aide.  
 La durée de l'acte juridique associé à une décision d'attribution d'une aide (convention ou arrêté) devra inclure les délais de réalisation de l'opération et les délais de transmission des pièces justificatives au bénéficiaire.  
 Le non-respect des délais fixés entraîne l'annulation partielle ou totale de l'aide de manière automatique.

**Article 12 :** Modalités de versement des aides  
 Travaux, études, travaux, programmes d'investissement, équipements et matériels.

Si l'aide d'investissement : travaux, études, programmes d'investissement, équipements et matériels ET Si l'aide ≤ 4 000 €, le paiement interviendra en une seule fois sur justificatif de la dépense

ET Si l'aide > 4 000 € ≤ 150 000 € : Le paiement interviendra comme suit :

- Une avance de 50% de la somme
- ET Si l'aide > 150 000 €
- Une avance de 70%.
- Des acomptes versés sur justificatif des dépenses.

Si l'aide d'investissement concerne des immobilisations :  
 Le paiement interviendra en une seule fois sur justificatif de la dépense.

**Article 13 :** Pièces justificatives pour le versement des aides

Le versement des aides Régionales intervient conformément aux dispositions du décret n°2016-89 du 20 janvier 2016, fixant la liste des pièces justificatives des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé.

**Travaux, programmes d'investissement, équipements :**  
 Pour le versement d'une avance, quel qu'elle soit envisageable au regard des conditions de versement définies précédemment, il conviendra de produire toutes pièces attestant du début de l'opération (attestation de commencement de travaux, devis, bon de commande...). Ces pièces devront être attestées, au nom du bénéficiaire de l'aide, par toute personne dûment habilitée. Les versements d'acomptes se feront sur production d'un état récapitulatif attestant de la réalisation partielle de l'opération, dans la limite de 80% de l'aide consentie, et justifiant des dépenses acquittées.

Le versement du solde se fera sur :  
 - pour les travaux : présentation d'une attestation d'achèvement des travaux dûment signée et d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visées par le comptable public assignataire pour les bénéficiaires publics, ou par le représentant légal de l'organisme pour les bénéficiaires privés, et ce conformément au modèle communiqué par les services de la Région.

- pour les programmes d'investissement : présentation d'un bilan financier de l'opération financé en dépenses et en recettes, accompagné d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visées par le comptable public assignataire pour les bénéficiaires publics, ou par le représentant légal de l'organisme pour les bénéficiaires privés, et ce conformément au modèle communiqué par les services de la Région.  
 - pour les équipements : présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visées par le comptable public assignataire pour les bénéficiaires publics, ou par le représentant légal de l'organisme pour les bénéficiaires privés, et ce conformément au modèle communiqué par les services de la Région.

Acquisitions foncières et immobilières :  
 Les aides à l'acquisition foncière et immobilière seront mandatées au vu d'une copie des actes de vente relatifs à la mention d'investissement au hypothécaire - ou accompagné d'un certificat notarial de prise en compte des sommes qui seraient éventuellement dues à des créanciers inscrits au fichier des hypothèques.

En cas d'acquisitions multiples, une attestation détalillée du notaire pourra se substituer aux copies des actes. Cette attestation devra notamment indiquer si les actes de vente ont fait l'objet d'une procédure d'investissement.  
 Les honoraires de notaires et exceptionnellement d'autres frais annexes dûment identifiés pourront être inclus dans le dossier de demande sous réserve d'une mention expresse contenue dans la décision d'octroi de l'aide.

Conformément au décret modifié n°2016-89 du 20 janvier 2016 précité, les fonds de concours, prêts et avances remboursables seront régis sur production d'une convention ou d'un contrat conclu entre le porteur du projet et la Région.

Pour les prêts et avances remboursables, la convention devra expressément prévoir un échéancier de versement, ce dernier qui s'effectuera sur production d'un titre de recettes émis par la Région et mentionnant le montant de l'échéance.

Les justificatifs prévus par les règlements particuliers, liés aux allocations, bourses et primes devront être fournis pour que l'attribution de ces dernières ait un caractère définitif.

**VI - CONTROLE ET ANNULLATION DES CREDITS RESERVES AUX AIDES REGIONALES**

**Article 24 :** Obligations et contrôle des organismes bénéficiaires des aides  
 Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement.

Les services de la Région sont habilités à procéder à toute forme de contrôle, notamment sur place avant et après le versement de l'aide conformément aux dispositions de l'article L1611-4 du CGCT.

Par ailleurs, et en application de l'article L1613-2 du CGCT, toute association ou organisme ayant bénéficié au cours de l'année N d'une subvention d'investissement ou de fonctionnement supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat devra fournir à la Région au cours de l'année N+1 et en tout état de cause avant le 1er juillet, le bilan certifié conforme de l'exercice écoulé. Il en est de même des organismes ayant bénéficié au cours de l'exercice, d'une garantie d'emprunt.

Conformément à l'article L632-4 du code du commerce, ce bilan est certifié par un commissaire aux comptes pour les associations et organismes soumis à l'obligation de certification des comptes. Pour les associations et organismes non soumis à cette obligation, le bilan est certifié par le président de l'association ou de l'organisme concerné.

Tout organisme de droit privé ayant bénéficié d'une aide affectée à une dépense déterminée, doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006. Ce dernier issu du compte de résultat du bénéficiaire, est présenté sous forme d'un tableau des charges et des produits affectés à l'action subventionnée. Ce compte rendu est impérativement accompagné de deux annexes convenant respectivement :

1. un commentaire sur les écarts entre le budget prévisionnel et la réalisation de l'action ainsi qu'un tableau de répartition entre le budget principal et le compte rendu financier, des charges communes indiquant les critères utilisés à cet effet.
2. Une information qualitative décrivant notamment, la nature des actions entreprises et les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux du projet.

Ce compte rendu financier est déposé à la Région dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

En outre et conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, tous les pouvoirs adjudicateurs sont désormais soumis à des principes juridiques communs, exploités par voie réglementaire. Sont en particulier visés par les présentes dispositions, les entités de droit privé non inscrites strictement dans le cadre de la définition du pouvoir adjudicateur, mais qui bénéficieraient d'une aide à plus de 50 % émanant, préalablement d'une structure soumise aux marchés publics.

**Article 25 :** Annulation et reversement des aides Régionales  
 Les crédits réservés aux aides Régionales peuvent être annulés pour plusieurs motifs :

- Non production des pièces justificatives visées à l'article 13 dans un délai maximum de six mois après la fin de la réalisation de l'opération,
- Utilisation de l'aide éligible de celle qui l'avait motivée,
- En cas d'insécurité partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide, Cette annulation peut être totale ou partielle. Elle devra faire l'objet d'une Commission permanente. Elle pourra également donner lieu au remboursement des sommes indûment versées, par l'émission d'un titre de recette encadré.

La Région se réserve par ailleurs le droit de demander, au vu du bilan financier définitif en dépenses et en recettes que le bénéficiaire aura produit, le versement de tout ou partie de l'aide dont l'octroi a été refusé, au final, dernier lieu de profit à son égard.

**Article 26 :** Mission de l'aide Régionale de la Région

Le bénéficiaire doit justifier de mesures de publicité pour signaler l'intervention de la Région.

1. Dans le cas de travaux dotés d'une subvention ou d'une aide d'un montant supérieur à 10 000 euros, le bénéficiaire est tenu d'apposer, à ses frais, pendant toute la durée du chantier, selon des modalités définies avec la Région, et quelle que soit la nature des travaux, un panneau de chantier qui respecte les contraintes fixées par la Région. Le panneau de la bonne implantation de cette signalétique doit être approuvé par la présentation d'une photographie. Pour certains travaux, la Région se réserve toutefois la possibilité de fournir elle-même le panneau que le bénéficiaire devra apposer durant toute la durée du chantier.
2. Dans le cas de subventions ou d'aides versées pour le soutien de manifestations culturelles, sportives ou économiques, le bénéficiaire s'oblige à mettre en place de la signalétique 'Région' sur le lieu de la manifestation -selon un format et un nombre de supports à déterminer avec les services de la Région. Il s'engage également à valoriser le soutien de la Région dans ses supports de communication et sur toutes opérations de relations presse et relations publiques. Cela inclut, à minima :
  - La présence du logo sur les supports de communication -affiches, plaquettes, programmes, site internet, vidéos-, avec validation préalable de tous les supports par la Direction de la Communication de la Région ;
  - En cas échéant, l'insertion dans les supports de communication d'édites ou verbatim du Président du Conseil Régional ou de son représentant, sous forme écrite ou vidéo ;
  - La participation au Président du Conseil Régional ou de son représentant aux opérations de relations presse -conférences de presse, point presse-, sur la base d'un calendrier défini en amont ;
  - La mise à disposition d'invitations dont le nombre sera à déterminer en fonction de l'évènement -dans le cas de manifestations payantes ou gratuites.

En outre, dans le cadre de manifestation incluant salons ou expositions, le bénéficiaire devra, à la demande de la Région, mettre à disposition un espace d'exposition dont la taille, l'emplacement et les caractéristiques techniques -aménagement, accès aux fauteuils, etc. - et les modalités financières seront à déterminer avec les services de la Région.  
 Au titre des aides régionales à l'acquisition de gros équipements, le bénéficiaire s'engage à faire mention du soutien de la Région dans les communiqués de presse ainsi que sur les outils de communication tels que les plaquettes de présentation de l'équipement. En outre, pour des aides à l'équipement supérieures à 150 000 euros, le bénéficiaire apposera sur l'appareil lui-même ou à l'entrée du site, une plaque rappelant le soutien Régional. La Région se réserve le droit de vérifier sur place le bon respect de cette obligation de publicité.

La Région devra en outre être informée par le bénéficiaire de toute initiative médiatique ayant trait à l'opération mentionnée -inauguration, pose de première pierre, visite de chantier ainsi que toute présentation du projet ou de sa réalisation à la presse, etc- prise en application des points 1, 2, 3 de l'article 16. Cette obligation d'information de la Région prendra obligatoirement la forme d'un courrier officiel adressé dans un délai raisonnable au Président du Conseil Régional l'invitant à participer aux opérations médiatiques initiées par le bénéficiaire de l'aide régionale.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

SLO

ARRETE n° 2022-DEAP-EAU-1A000001  
ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_245\_55-BF  
Planification des travaux d'assainissement  
Programme 2022

  
**VENDÉE**  
LE DÉPARTEMENT

Pôle Infrastructures et Désenclavements  
Service Eau

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

**VU** la délibération n° VIII-B 1 du Conseil Départemental du 11 mars 2022 inscrivant un crédit de 100 000 € au budget 2022 du Département pour le financement du programme d'intervention pour la planification des travaux d'assainissement,

**VU** la demande de la Communauté de Communes du Pays des Achards,

**VU** la délibération n° 8-3 du 20 mai 2022 de la Commission Permanente du Conseil Départemental,  
**SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département de la Vendée,

**ARRÊTE :**

**Article 1** - Sur les crédits inscrits au Budget 2022 du Département, une subvention est attribuée à la Communauté de Communes du Pays des Achards, en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité pour la station d'épuration de Saint-Georges-de-Pointindoux / La Mothe-Achard.

**Article 2** - Les caractéristiques de cette subvention sont les suivantes :

	Montant des travaux subventionnables H.T.	Taux de subvention	Montant de la subvention (*)
Conseil Départemental	25 165,00 €	10 %	2 516,50 €

\* Ce montant n'est pas forfaitaire, le montant de la subvention accordée sera réduit, au prorata des dépenses H.T. réellement exécutées, si le coût réel de l'investissement est inférieur au coût prévisionnel indiqué au moment de la présentation du dossier en commission permanente. Si le coût définitif est supérieur au coût prévisionnel, la subvention ne fera l'objet d'aucune revalorisation.

**Article 3** - Les délais de validité de cette subvention figurent au point 10 du règlement visé ci-dessus dont l'extrait est annexé au présent arrêté.

**Article 4** - Le versement de la subvention pourra être effectué, sous réserve des engagements décrits au point 4 et sur présentation des documents décrits au point 8 du règlement.

**Article 5** - Le bénéficiaire de la subvention devra respecter les conditions prévues au point 9 du règlement conformément à l'extrait ci-annexé.

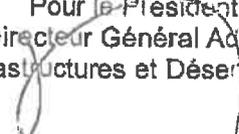
**Article 6** - Les demandes de versement de la subvention doivent être adressées, avec les pièces visées à l'article 4 à :

Monsieur le Président du CONSEIL DEPARTEMENTAL  
Pôle Infrastructures et Désenclavements – DEAP - Service Eau  
40, rue du Maréchal Foch – 85923 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX 9

**Article 7** - Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon, le **- 7 JUIN 2022**

Pour le Président,  
Le Directeur Général Adjoint  
du Pôle Infrastructures et Désenclavements

  
Samuel MEUNIER



Extrait du règlement du programme modifié par délibération de la Commission Permanente n° 8-3 du 19 novembre 2021

#### 4 – Engagement de la collectivité bénéficiaire

Le Département doit être associé tout au long de l'exécution de l'étude et sera associé au comité de pilotage aux différents comités de suivi mis en oeuvre.

#### 8 – Modalités de paiement de l'aide

Après décision attributive de subvention de la Commission permanente, le paiement sera effectué dans les conditions suivantes :

- 1<sup>er</sup> acompte de 30% dès le commencement de l'étude, si le montant de l'aide est supérieur à 3 000 €, sur présentation de l'ordre de service de démarrage de l'étude signé par le maître d'ouvrage,

- Solde sur présentation :

- d'un récapitulatif global des paiements visé du comptable public et du maître d'ouvrage,
- des factures,
- du rapport d'étude accompagné des fonds de cartes produits sous format compatible avec ARCGIS,
- du document d'approbation pour les révisions de zonage.

Le montant de la subvention accordée sera réduit, au prorata des dépenses H.T. réellement exécutées, si le coût réel de l'investissement est inférieur au coût prévisionnel indiqué au moment de la présentation du dossier en commission permanente. Si le coût définitif est supérieur au coût prévisionnel, la subvention ne fera l'objet d'aucune revalorisation.

#### 9 – Reversement de l'aide

Tout ou partie de la subvention du Département sera abrogée de plein droit par la Commission Permanente et un remboursement immédiat pourra être exigé de la collectivité après contrôle, dans l'un au moins des cas suivants :

- si l'opération réalisée ne correspond pas à celle sur laquelle la Commission permanente a délibéré,
- en cas d'inexécution totale ou partielle du projet de nature à remettre en cause le montant de la subvention.

#### 10 – Caducité des demandes et des décisions d'octroi

- La subvention sera abrogée automatiquement et les crédits désengagés, si, à l'expiration d'un délai de 2 ans à compter de la notification de la subvention, l'opération n'a reçu aucun commencement d'exécution, ou si les travaux ne sont pas achevés dans un délai de 3 ans à compter de la notification de la subvention. Le bénéficiaire devra fournir dans ces délais les demandes d'acompte ou de solde avec les pièces justificatives.

- Une prolongation de validité d'un an au maximum pourra être accordée par la commission permanente pour le commencement de l'opération, à condition que le retard n'incombe pas au bénéficiaire et que la demande de prolongation, avec justificatifs à l'appui, soit présentée au moins deux mois avant la date d'expiration de la subvention.

#### 11 – Contacts

Renseignements : Département de la Vendée – Service Eau – Tél : 02.28.85.86.38 –  
E-mail : eau@vendee.fr

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 085-248500530-20240410-RGLT\_24\_245\_55-BF

SLOW